

Commission des dynamiques territoriales
Commission du Territoire d'action Ouest
Commission du Territoire d'action Sud
Commission du Territoire d'action de l'Eurométropole
Commission du Territoire d'action Nord

72520 - Actions transversales dans le domaine des transports

Accompagnement à la mise en place de 4 Plans de Déplacements Collèges (projet Moby) - Proposition d'approbation d'une convention à conclure avec la société Eco CO2

CP/2020/417

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation
M320 - Service de l'entretien des Routes

Service associé :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a labellisé la société Eco CO2 afin d'accompagner la mise en place de Plans de Déplacements dans les établissements scolaires.

Un Plan de Déplacements Collège vise à repenser les trajets domicile - collège pour les élèves et par rebond pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie de l'établissement (enseignants, parents d'élèves, personnel technique). In fine, ces démarches visent à modifier les comportements pour évoluer vers des habitudes de déplacement plus sobres, plus sûres et adaptées aux enjeux de santé publique.

Désireux d'impulser une nouvelle dynamique en matière d'écomobilité scolaire, il est proposé que le Département finance le projet Moby et signe une convention de partenariat avec la société Eco CO2. Quatre collèges ont été identifiés pour un accompagnement à partir de janvier 2021 et pour une durée de deux années scolaires : Hans Arp à Strasbourg, Wasselonne, Châtenois et Val de Moder.

Précurseur avec son Plan de Déplacements Entreprise « Mobiléo » initié en 2007, le Département du Bas-Rhin a accompagné des entreprises, des collectivités et des collèges volontaires dans la mise en œuvre de plans de mobilité. Ces plans sont destinés à repenser les déplacements domicile – travail/école et plus globalement à promouvoir des déplacements plus vertueux, plus sûrs et plus actifs d'un point de vue sanitaire.

Du contrôle technique des vélos des collégiens en passant par des actions de sensibilisation à la sécurité routière ou encore à l'aménagement d'itinéraires cyclables entre le collège et les lieux de vie, la collectivité propose un panel d'actions favorisant l'écomobilité scolaire. De 2013 à 2017, le Département avait également accompagné quelques collèges au déploiement de Plans de Déplacements (Soultz-sous-Forêts,

Saverne, Mundolsheim, Sundhouse) mais faute de ressources suffisantes en interne, ces démarches n'avaient pas été poursuivies.

Promouvoir l'écomobilité scolaire est un enjeu important en matière de transition écologique, de politiques de santé publique et de participation citoyenne. Dès le plus jeune âge, ces démarches permettent de sensibiliser à la nécessité de se déplacer autrement, il s'agit aussi d'une opportunité pour accompagner les jeunes vers davantage d'autonomie, essentielle à leur développement physique et psychique. Enfin, en terme d'héritage, elles permettent bien souvent de tester de nouvelles pratiques de déplacements et d'adopter les bons réflexes essentiels pour la transition vers l'âge adulte, traditionnellement plus propice à l'indépendance et à l'usage d'un véhicule individuel.

C'est dans ce contexte que le Département souhaiterait s'engager dans le programme Moby – Plan de Déplacements Collèges qui subventionne les collectivités territoriales à hauteur de 75% dans l'animation et l'accompagnement des projets auprès des établissements scolaires désireux de s'engager dans l'écomobilité scolaire.

En concertation avec les référents MESJ (Mission éducation sport et jeunesse) du territoire, 4 collèges ont été identifiés pour le programme à lancer dès janvier 2021 :

- Territoire EMS : Strasbourg – collège Hans Arp,
- Territoire Nord : Pfaffenhoffen – collège du Val de Moder,
- Territoire Ouest : Wasselonne – collège Marcel Pagnol,
- Territoire Sud : Châtenois – collège des Châteaux.

Ces collèges ont été sélectionnés par rapport à leur appétence sur le sujet, soit par rapport aux enjeux actuels de circulation, de stationnement ou d'insuffisance de services de mobilité, soit en préparation de travaux de restructuration plus lourds qui vont réinterroger les pratiques de mobilité.

1. Le programme Moby

En 2019, le Ministère de la transition Écologique et Solidaire et l'ADEME ont labellisé 10 programmes dans le cadre des certificats d'économies d'énergie (CEE). Parmi eux, Moby, un programme d'accompagnement à la mise en place de Plans de Déplacements Etablissements Scolaires créé et développé par la société Eco CO2.

Ce programme est financé à 75% par les CEE. Les contributeurs principaux sont les 3 énergéticiens EDF, SAVE et ES Energies Strasbourg. Son objectif consiste à sensibiliser 135 000 élèves à la mobilité durable et à l'écomobilité scolaire pendant une période de 2 années et sur tout le territoire national.

La société Eco CO2 coordonne le programme mais délègue la prestation en local, soit à une association militante en matière de mobilité, soit à un prestataire privé connaisseur du territoire.

Un chargé de mission et un animateur sont affectés par le prestataire et doivent animer la démarche pendant les 2 années du programme.

A ce stade, compte-tenu du contexte sanitaire, quelques écoles élémentaires ont souscrit au programme Moby depuis la rentrée 2020-2021. Pour les collèges, le Département du Bas-Rhin serait la 1^{ère} collectivité à bénéficier du programme à partir de janvier 2021.

2. La méthodologie d'accompagnement par Moby

La concertation avec les acteurs locaux, la connaissance du terrain, la sensibilisation des élèves sont les trois piliers du programme Moby pour l'accompagnement des collectivités locales.

Le programme va mobiliser l'ensemble des acteurs de la mobilité scolaire, c'est-à-dire les collégiens, les enseignants, le personnel technique du collège, les parents d'élèves, les collectivités locales à divers échelons, les associations militantes sur la mobilité (sécurité routière, modes actifs entre autres), la gendarmerie / police municipale et d'autres acteurs potentiels.

La démarche va se dérouler sur 2 années scolaires :

- Année 1 - de janvier à juin 2021 :
 - o réunion de cadrage avec les partenaires et installation d'un comité de suivi Moby,
 - o diagnostic de mobilité et d'accessibilité,
 - o élaboration d'un plan d'actions centré sur 3-5 actions prioritaires.

- Année 2 - de septembre 2021 à juin 2022 :
 - o organisation d'évènements de sensibilisation (type ateliers, expositions, challenges, défis),
 - o mise au point d'indicateurs de suivi pour pérenniser la démarche,
 - o réalisation d'un bilan en fin d'année.

Ces démarches feront l'objet d'une animation par les professionnels retenus par Eco CO2, en appui avec les services du Département, du collège et avec les associations locales qui œuvrent habituellement à nos côtés.

3. Le plan de financement Moby

Le plan de financement s'échelonne sur 2 années scolaires (année 1 = de janvier à juin 2021 ; année 2 = de septembre 2021 à juin 2022).

Tableau des dépenses en 2021 et 2022 pour les 4 collèges accompagnés

	2021 (4 collèges)	2022 (4 collèges)	Total 2021 + 2022
Prise en charge au titre des CEE (75%)	58.024 €	58.024 €	116.048 €
Reste à charge pour le CD67 (25%)	17.408 €	17.408 €	34.816 €
Coût total	75.432 €	75.432 €	150.864 €

Par collège et par année scolaire, la participation financière du Département s'établit à 4.352 €.

Le versement de la participation financière du Département interviendra en 2 étapes :

- 50% au cours de la phase de diagnostic (= premier trimestre 2021),
- 50% à l'occasion de la phase d'animation (= premier trimestre 2022).

Les crédits nécessaires à la mise en place de ces actions seront imputés sur les budgets

2021 et 2022 de la Collectivité Européenne d'Alsace.

4. La déclinaison du programme Moby dans le Haut-Rhin

Également impliqué dans l'organisation d'actions de prévention et de sensibilisation à l'écomobilité scolaire, le Département du Haut-Rhin propose actuellement un accompagnement sous forme d'animations dans les collèges autour du développement durable et de la mobilité douce.

Un kit d'animation a été élaboré par les services du Département et ces derniers interviennent régulièrement dans les collèges haut-rhinois.

La mise en place de Moby dans le Haut-Rhin est actuellement à l'étude par les services, il s'agit pour l'instant d'identifier les complémentarités et l'articulation avec l'offre existante.

Un engagement formel de la collectivité pourrait faire l'objet d'une délibération au 1^{er} trimestre 2021, sur des bases similaires à celles de la présente convention (1 à 4 collèges accompagné(s)).

Les Commissions des Territoires d'action Nord, Sud, Ouest et EMS, réunies le 2 novembre 2020 et la Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 9 novembre 2020, ont émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- autorise la mise en oeuvre d'un dispositif d'accompagnement en faveur des Plans de Déplacements Collège (projet Moby) dans 4 collèges du Bas-Rhin à partir de janvier 2021 et pour 2 années scolaires ;

- approuve le financement du projet Moby porté par la société Eco CO2 à hauteur de 34.816 euros à partir de janvier 2021 et durant 2 années scolaires tel que détaillé dans la convention de partenariat jointe en annexe à la présente délibération ;

- autorise son Président à signer la convention de partenariat précitée à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la société Eco CO2.

Cette aide sera versée au bénéficiaire conformément aux modalités prévues par la convention de partenariat à intervenir.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY